



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/43/L.80
15 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 64 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Transferts internationaux d'armes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution révisé publié sous la cote A/C.1/43/L.22/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution révisé

1. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution révisé publié sous la cote A/C.1/43/L.22/Rev.1, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de demander aux Etats Membres de lui donner leur avis et lui soumettre des propositions sur les questions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 du projet de résolution révisé et de recueillir toutes autres informations pertinentes afin de les présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

2. Au paragraphe 5, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général, avec l'assistance d'experts gouvernementaux, de procéder, par la suite, à une étude sur les moyens de promouvoir, sur une base universelle et non discriminatoire, la transparence des transferts internationaux d'armes, en tenant compte également des vues des Etats Membres ainsi que des autres informations pertinentes, notamment sur le problème du trafic illicite des armes, en vue de la présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

3. Les demandes ci-dessus se rapportent aux activités visées au sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement) du programme 2 (Activités du Département des affaires de désarmement) du chapitre premier (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) de l'actuel plan à moyen terme 1/, tel qu'il est proposé de le réviser 2/

et relèveraient du sous-programme et de l'élément de programme du chapitre 2B (Affaires de désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 qui portent sur la préparation et la réalisation de diverses études demandées par l'Assemblée générale.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Au cas où l'Assemblée adopterait le projet de résolution, le Secrétaire général, pour donner suite au paragraphe 5, créerait un groupe d'experts gouvernementaux. Afin d'assurer l'équilibre géographique et politique voulu, le Groupe serait composé de 14 experts.
5. On estime que le Groupe tiendrait les quatre sessions ci-après à New York en 1990 et 1991 :
 - a) Une session d'une semaine (janvier 1990);
 - b) Une session de deux semaines (juillet 1990);
 - c) Une session de deux semaines (janvier 1991);
 - d) Une session de deux semaines (juillet 1991).
6. On suppose que les services de conférence nécessaires seraient fournis pour les sessions de la manière suivante :
 - a) Le Groupe tiendrait deux séances par jour, une le matin et une l'après-midi;
 - b) Les services d'interprétation seraient assurés dans les six langues officielles de l'Assemblée générale;
 - c) La documentation, qui comprendrait au total 240 pages (huit documents), serait publiée dans les six langues officielles, étant entendu que les besoins effectifs dépendraient de la composition du Groupe.
7. Le Secrétaire général autoriserait le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des experts participant aux sessions.
8. Afin d'aider le Groupe dans ses travaux, des services de consultant représentant un total estimatif de six mois de travail seraient nécessaires pour fournir les connaissances spécialisées non disponibles dans le Secrétariat. Le consultant aurait une connaissance approfondie des transferts d'armes et du trafic illicite d'armes et serait en mesure de faire des suggestions pratiques concernant les moyens de promouvoir la transparence. Le consultant devrait participer aux sessions du Groupe et contribuer à l'établissement des projets de rapport successifs du Groupe.
9. On compte que ce seront les fonctionnaires du Département des affaires de désarmement (New York) qui assureront les services fonctionnels nécessaires pour le Groupe.

/...

D. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

10. Les prévisions de dépenses correspondant aux activités indiquées aux paragraphes 4 à 9 ci-dessus s'établissent comme suit :

a) Coût des services de conférence (voir l'annexe pour leur ventilation) à prévoir pour les sessions du Groupe d'experts gouvernementaux :

	<u>1990</u>	<u>1991</u>
	(Dollars)	(Dollars)
i) Une session d'une semaine à New York au début de 1990	53 500	-
ii) Une session de deux semaines à New York au milieu de 1990	140 200	-
iii) Une session de deux semaines à New York au début de 1991	-	146 600
iv) Une session de deux semaines à New York au milieu de 1990	-	310 800
Total a)	193 700	457 400
b) <u>Coût des activités de fond :</u>		
i) Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour 14 experts pour une session d'une semaine et une de deux semaines à New York en 1990 et deux sessions de deux semaines à New York en 1991	116 300	135 700
ii) Services de consultant (six mois de travail) pour présenter des faits et des arguments sur la question des transferts d'armes et du trafic illicite d'armes, et pour préparer les projets de rapport successifs du Groupe (15 500 dollars par an); frais de voyage et indemnité journalière de subsistance pour la participation du consultant aux sessions du Groupe d'experts à New York en 1990 et en 1991 (7 500 dollars pour 1990 et 8 600 dollars pour 1991)	23 000	24 100
Total b)	139 300	159 800

/...

E. Possibilité de financement

11. En ce qui concerne les prévisions relatives aux services de conférence indiquées à la rubrique a) du paragraphe 10 ci-dessus, elles procèdent de l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne seront pas assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence et qu'il faudra recruter du personnel temporaire pour les réunions. Les ressources en personnel à prévoir à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences que l'Assemblée générale approuvera pour l'exercice biennal 1990-1991. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution révisé, les sessions du Groupe seraient inscrites au calendrier des conférences pour le prochain exercice biennal.

F. Demande de crédit supplémentaire

12. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution révisé publié sous la cote A/C.1/43/L.22/Rev.1, il faudrait ouvrir un crédit de 299 100 dollars au chapitre 2B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. Les ressources nécessaires seraient prises en considération dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et, partant, dans le plan général du budget pour cet exercice.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1), et *ibid.*, trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6 et Corr.1).

2/ A/43/6 et Corr.1.

Annexe

**COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE POUR QUATRE SESSIONS
DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX**

Première session (New York, <u>1 semaine</u>) 1990	Deuxième session (New York, <u>2 semaines</u>) 1990	Troisième session (New York, <u>2 semaines</u>) 1991	Quatrième session (New York, <u>2 semaines</u>) 1991
---	--	---	---

(En dollars des Etats-Unis)

Documentation à établir
avant la session

(3 documents, 30 pages : A, Ar, C, E, F, R)	-	33 000	-	-
(3 documents, 30 pages : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	34 500	-
(1 document, 100 pages : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	-	110 300

Service des réunions

(Interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	47 400	95 000	99 300	99 300
---	--------	--------	--------	--------

Documentation à établir
après la session

(1 document, 80 pages : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	-	88 400
---	---	---	---	--------

Services à assurer par le
Bureau des services généraux

	<u>6 100</u>	<u>12 200</u>	<u>12 800</u>	<u>12 800</u>
Total	<u><u>53 500</u></u>	<u><u>140 200</u></u>	<u><u>146 600</u></u>	<u><u>310 800</u></u>
